

Question de Mme Nagy à M. Ceux concernant la réhabilitation du Chemin vert à Neder-over-Hembeek.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- L'état désastreux du Chemin Vert de Neder-over-Hembeek me revient aujourd'hui. En effet, ce chemin a été mis à rude épreuve depuis le mois d'avril 2009. Des travaux, effectués juste à côté, ont laissé le champ libre à la dégradation, au dépôt de débris et à la création d'un chemin suite au passage de camions.

Aujourd'hui, les talus ont été recouverts par de hautes herbes. Le chemin créé par le passage des camions lors du réaménagement des terrains de football est maintenant emprunté par des voitures et des quads. Les déchets s'entassent.

J'aurais souhaité savoir ce qu'il est prévu de faire pour réhabiliter ce Chemin Vert ? Est-il envisagé et planifié d'enlever les monticules de terres et de permettre à l'herbe de repousser sur le chemin créé par le passage des camions ?

Afin d'endiguer le dépôt clandestin de débris et le passage de véhicules, serait-il possible de mettre en place une barrière de bois aux deux entrées ?

Une action de sensibilisation pourrait éventuellement être lancée, par exemple par le placement de panneaux d'interdiction ?

Monsieur l'échevin a été sollicité par les riverains sur cette question. J'aimerais pouvoir leur apporter quelques réponses.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Le site du Chemin Vert a été partiellement utilisé comme zone de stockage de terres et de matériaux au cours du dernier trimestre 2008 et de l'année 2009 pour les chantiers d'aménagement de l'avenue des Croix de Guerre et d'installation de terrains de sport synthétiques au complexe sportif voisin, exécutés sous la direction du département de l'Urbanisme.

Les entreprises respectives ont libéré le site des matériaux et terres entreposés, et ont grossièrement arasé les parties occupées à l'échéance de la réception provisoire, en fin de chantier, soit en décembre 2009.

Il est à déplorer que dès le début de cette occupation, des particuliers, voire des entreprises inciviques, ont profité de l'opportunité de cette brèche ouverte pour y abandonner des encombrants divers, des matériaux de construction hors d'usage et des terres d'excavation. Renseignements pris par le département de l'Urbanisme auprès de celui des Travaux de Voirie, la section zones vertes effectue annuellement des opérations de fauchage et de gestion des arbres et arbustes, bien que le site ne soit pas considéré comme espace vert, puisqu'il est repris dans le réseau viaire communal. Lors de cette prise de renseignements, le problème de dépôt a d'ailleurs été signalé. Pour mettre fin à cette regrettable situation, je proposerai à mes collègues de mener une action conjointe de nettoyage du terrain et de pose de potelets aux accès, l'objectif étant de bloquer le passage aux véhicules. Je proposerai également de placer des panneaux d'information rappelant les poursuites judiciaires prévues en cas de dépôt clandestin. Je profite de l'occasion pour vous préciser que notre intention n'est pas de réaménager intégralement le Chemin Vert dans l'immédiat. En effet, le lieu fait l'objet d'un projet de logements lancé par la Région bruxelloise. Les contacts avec le ministre du Logement social ont pris une tournure positive. Nous travaillons sur un projet qui répondra davantage aux souhaits des riverains, puisqu'il prévoira des logements sociaux et des logements moyens, ainsi que la création d'une véritable voirie du Chemin Vert, totalement rénovée et équipée en conséquence. Nous ferons donc le nécessaire pour régler les embarras actuels, mais nous pensons déjà à la nouvelle voirie.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lalieux.

Mme Lalieux, échevine.- Comme pour toutes les voiries communales où l'on nous signale des dépôts, nos équipes interviennent. Pour éviter que la situation ne se dégrade à nouveau, nous pourrions suivre l'exemple de la rue Masui prolongée, en y posant une barrière. Comme en d'autres endroits, nous assurons des surveillances afin de prendre les contrevenants sur le fait.

M. le Bourgmestre.- La parole est Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je souhaiterais que les mesures ne tardent pas à être prises, cela pour le confort des riverains.
